

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 22

Artikel: Onna farça dè duès crouïès bouébès
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

où vient aboutir la circulation métallique de toutes les nations du globe ; il n'y a pas, dans tout l'Empire britannique, de maison de commerce quelque peu importante qui n'y ait un comptoir ou tout au moins une agence.

Il se fait énormément d'affaires dans ce quartier, des affaires colossales ; mais on y habite peu. Dès 9 à 11 heures du matin, les omnibus, les bateaux à vapeur, les chemins de fer y amènent par milliers les négociants de leurs villas et de leurs résidences de famille, groupées dans la campagne environnante. Puis, de 4 à 6 heures, toute cette foule, si ardente aux affaires, déserte tout à coup pour s'en aller jouir de la vie de famille, et de la vue de la verdure. C'est ainsi que la Cité, noyau de l'ancien Londres, tend de plus en plus à se dépleurer et à devenir un gigantesque bureau d'affaires que personne n'habitera à poste fixe, hormis les gens chargés de la garde des caisses et de l'alimentation publique.

Déjà à l'heure qu'il est, sur deux ou trois cent mille personnes qui peuplent les offices, les magasins, les comptoirs, etc. durant le jour, soixante mille seulement ont leur domicile réel et passent la nuit dans l'enceinte de la Cité.

Revenons au lord-maire. — Ce magistrat est nommé pour un an par les seuls habitants de la Cité. Tout candidat à ce poste doit appartenir en qualité de membre libre à l'une des 12 corporations principales de la Cité, avoir rempli les fonctions de *Shérif*, et compter parmi les 29 *aldermen* en charge. L'élection a lieu le jour de la Saint-Michel, à Guildhall, nom donné à l'Hôtel-de-Ville de Londres, dont la grande salle peut contenir 6 à 7 mille personnes.

C'est à Guildhall que le nouveau lord-maire prononce, en présence des citoyens, le serment de bonne et fidèle administration, et le lendemain, les barons de l'Echiquier l'installent à Westminster dans une procession solennelle où l'élu s'exhibe à la population, entouré de tout l'appareil que lui impose la coutume. — Un an après, on élit un successeur, sans qu'il soit plus question de lui que des vieilles lunes.

Pendant cette courte magistrature, il traite superbement en diners, goûters (lunchs), bals et concerts, et la cour et la ville, et les notables étrangers de passage. Pour ces frais de gala, il reçoit une indemnité de 250,000 fr., à laquelle, il doit ajouter de ses propres deniers, suivant la coutume, une somme au moins égale. Aussi a-t-on soin de n'élire à cette onéreuse charge qu'un homme assez riche pour suf-

fire à ces frais de figuration, et assez vaniteux pour se payer ce luxe.

On s'inquiète fort peu de savoir s'il est orateur, car on ne lui demandera guère que des toasts et des compliments de cérémonie ; on n'attend de lui aucune action politique quelconque, aucune influence en dehors de son petit coin ; car il rentrera, son année finie, dans son obscurité d'autrefois, continuant son commerce de mercier, quincailler ou aubergiste.

En 1888, le lord-maire était un aubergiste qui tient encore un des plus fructueux hôtels de la Cité.

Tel est ce curieux fonctionnaire, reste démodé et ridiculisé d'une époque lointaine, et qui ne tardera probablement pas à disparaître avec son costume étrange, ses coutumes bizarres, sa fameuse procession annuelle du 9 novembre. Un bill a été présenté au Parlement, qui tend à supprimer l'antique administration de la Cité de Londres, pour la refondre dans une organisation générale de tous les autres quartiers de la ville géante.

Onna farça dè duès crouïès bouébès.

Vo sédè bin que l'est què dâi capucins, dè cllião z'espèces dè menistrès catholiquo ào d'incurâ, que n'ont min dè pliace et que vivont dein dâi couveints. Sont ti dâi frârèz quand bin ne sont pas d'apareint, ào dâi péres quand bin ne sont pas pî mariâ et que n'ont min d'einfants, et dein cllião couveints iò demâoront, lâo z'est défeindu d'avâi la pe petita pernetta et l'estleu que dussont frecottâ, reméssi, férè la buïa et repétassi lâo nippès. Coumeint l'ont prâo ovradzo, ne sè rázont pas et sè laissons crairè tota la berbitch.

On dzo que dou dè cllião capucins étont z'u sè bâgni dein on rio io y'avâi on got, on crâo, duès petitès gaupès que ratélâvont dâo recoo, et que lè z'aviont vus, sè peinsont dè lâo férè 'na farça et dè lâo catsi lâo z'haillons.

Bintout de, bintout fé. Tandi que lè dou compagnons borbottâvont et triclliâvont dein l'édhie, lè duès petitès sorcières s'approutson tot balameint, ramassont lè nippès dè stâo capucins, lè vont catsi derrâi on adze et s'einsauvont sein tambou ni trompette.

Ma fâi quand lè dou gaillâ sont ressaillâi dè dedein l'édhie et que l'ont volliu sè reveti, *motta!* pas mé d'haillois que d'âno rodze, et vo peinsâ se l'ont z'u quie on affront ! kâ n'iaïva pas moian dè modâ dinsè. Duront dzourè quie et atteindrè dâo séco. En-

fin après étrè restâ tota 'na vouarba, tot peliets, viront passâ onna fenna, et après l'avâi criâie, duront sè reinfatâ dein lo rio po lâi démandâ d'avâi pedi dè leu et dè lâo z'allâ queri oquie po sè veti.

Cllia fenna que démâoravè soletta dein 'na mâison foranna, et que n'avâi ni tsaussès et ni veste pè l'hotô, lâo z'apportè à tsacon on gredon et onna roba, que lè capucins s'affublont, et l'atteindont lo né po retornâ ào couveint. Ma fâi quand l'arreviront, la porte étai cotâie. Tapiront po sè férè àovri; mâ ondzouveno novice qu'âovrè la fenêtra po vairè quoui rolhivè à la porta, et que vâi cllião duès bedoumès, recliou la fenêtra ein lâo faseint : Passâ voutron tsemin, on ne châi vâo min dè fennès.

Et lè dou pourro frârèz ont du âllâ déférè cauquîs tsirons dè recôo dein on prâ, et sè fourrâ dedein po atteindrâ lo matin, iô à la fin dâi fins, l'ont portant pu sè reduirè. Mâ vo laisso à peinsâ se lè z'autro ein ont fê dâi recaffaïès !

MADELINE

IV

Le délai de six mois fixé par l'institutrice venait d'être atteint, lorsque Pierre lui adressa, sous pli cacheté, les lignes que voici :

» Mademoiselle,

« M'autorisant de la permission que vous m'avez fait l'honneur de me donner, ici même, la veille du jour où, sous votre habile direction, j'ai commencé mes études, je prends la liberté de vous renouveler l'expression du sentiment que je ressens pour vous, lequel n'est pas seulement un amour pur, sincère, ardent, mais une adoration.

« Lors de mon premier aveu, prenant où je pouvais le moyen de traduire ma pensée, je vous disais : Pour vous, je donnerais l'Espagne. Aujourd'hui, j'emploierai des expressions moins ambitieuses, moins pittoresques et me bornerai à vous dire : Mademoiselle, je vous aime de toutes mes forces, de toute mon âme; m'agrérer pour époux serait m'ouvrir le ciel. — Travailler pour vous entourer de bien-être, de bonheur est mon unique vœu. Ce serait là ma joie : joie suprême, et si vive, que je n'ose espérer de pouvoir la goûter ici-bas. Quant à mes chers parents, vous récompenseriez bien généreusement leur vie, toute de travail et d'honnêteté, en leur laissant l'espoir de voir entrer dans notre famille un ange tel que vous.

« N'est-ce pas nous nourrir de chimères que caresser une pareille pensée ? A vous de décider. Pierre, votre ouvrage, doit-il continuer ses efforts pour s'élever vers la lumière, ou bien devra-t-il retomber dans l'obscurité d'où vous l'avez fait sortir et où, dans ce cas, il eût été humain de le laisser ? Prononcez, Mademoiselle, mon sort est dans vos mains.

« Je vous fais remettre cette lettre par